

Jean Zay, militant de la LDH à Orléans

1905-1944

Connu comme ministre du Front populaire, Jean Zay est moins connu comme militant de la LDH. Pourtant, c'est à 22 ans qu'il y a adhéré et il a suivi régulièrement – les archives de la section d'Orléans en conservent une trace précise –, même une fois devenu député puis ministre, les réunions de sa section.

Fils de Léon Zay, journaliste, qui avait été lui-même, à l'époque de l'affaire Dreyfus, l'un des premiers membres de la section d'Orléans, Jean Zay y entra alors qu'il était étudiant en première année de droit à Paris. Lors de sa première réunion, une vive discussion se déroula sur le problème des relations de la LDH avec le mouvement La Jeune République, d'inspiration catholique progressiste, de Marc Sangnier, important à Orléans.

Le procès-verbal indique : « *Quelques ligueurs émettent la crainte que notre section paraîsse à la remorque du groupe de La Jeune République* ». La conclusion fut néanmoins d'organiser une réunion « *contre le péril fasciste* » de nature à rassembler les catholiques de gauche opposés aux mouvements d'extrême droite.

Au sein de la section, Jean Zay ne se fit pas toujours remarquer par des positions progressistes (voir son point de vue sur le vote des femmes en faveur duquel la LDH avait pourtant pris officiellement position dès 1909). En novembre 1926, à l'encontre de l'ardent plaidoyer de la vice-présidente de la section, Olympia Cormier, institutrice, militante syndicaliste, féministe et libertaire, « *le citoyen Jean Zay fait remarquer que les qualités qui manquent à la femme sont précisément les qualités politiques et notamment la raison. C'est le sentiment qui domine chez la femme. Il prétend qu'elles pourraient avoir un penchant assez marqué à juger les hommes politiques sur leur vie privée* ». Tollé dans la section. Le compte rendu ajoute : « *La parole est ensuite donnée à la citoyenne Cormier qui réfute, de manière violemment, les arguments présentés.* » La discussion le fit probablement évoluer car il ne s'exprima plus, par la suite, à l'encontre de la position officielle.

Il fut plus avisé sur les questions internationales. En 1928, alors au terme de son service militaire, il s'en prend au traité de Versailles qui rendait l'Allemagne responsable de la guerre de 1914, prise de position qui lui vaut des sanctions à l'armée, dont sa section s'émeut. En 1930, il rend compte d'un voyage en Allemagne en commentant la progression du péril nazi. Élu député radical à 27 ans en 1932, il continue à venir à la LDH.



de Munich ne peut que la stimuler».

Antisémitisme.

Elle regrette que la SDN n'ait pas appliquée la procédure d'urgence à l'examen de la situation faite aux juifs de Roumanie.

1939

Racisme.

La LDH dénonce en janvier une vague de racisme, en France, contre les étrangers et les juifs. Elle publie une longue étude dénonçant l'édition des *Protocoles de Sion*, parue en 1937, chez Bernard Grasset.

Espagne.

Après la chute de la Catalogne face aux forces du général Franco, elle déclare qu'elle n'admettrait pas que des réfugiés espagnols en France soient renvoyés en Espagne et proteste contre leur internement dans des camps.

Tchécoslovaquie.

Elle déclare en mars que « *l'anéantissement de la République tchécoslovaque, aujourd'hui consommé, achève l'opération commencée à Munich avec le consentement des gouvernements anglais et français* ».

Guerre.

Son activité juridique se concentre sur les droits des soldats mobilisés, les camps d'internement pour les étrangers, la défense des militants communistes et leaders pacifistes menacés.

1940

Libertés.

La LDH proteste contre la censure frappant des publications, dont le journal *L'Humanité*. Le numéro des *Cahiers des droits de l'Homme* de février 1940 paraît avec des blancs, correspondant à des passages censurés.

Défaite.

En juin, le jour de l'entrée des troupes allemandes dans Paris, son siège, rue Jean-Dolent, est investi et les nazis saisissent les documents qui s'y trouvent. La LDH est aussitôt interdite par le gouvernement de Vichy et les autorités d'occupation.

Gilles Manceron

Article paru dans *H&L* n° 97-98 (fév. 1998), p. 44.